**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTIONS DE FORCE D' " EN 4 ANS ON PREND RACINE "

## Le Conseil d'Etat reprendra le dialogue dès que la provocation cessera

**Vers 8 heures lundi matin, une quinzaine de représentant du mouvement " En 4 ans on prend racine " accompagnés de journalistes et de photographes ont investi la salle du Conseil d'Etat située au Château cantonal à Lausanne. Munis de pancarte et la bouche scotchée, ils se sont installés en attendant les conseillers d'Etat qui devaient siéger dans la salle.**

Le Conseil d'Etat leur a fait savoir que l'escalade de la provocation qu'il constatait depuis quelques semaines était contraire à une attitude de dialogue. Il annonce que le mouvement n'obtiendra pas un rendez-vous par la force. Il signale que, par contre, il poursuivra le dialogue constructif entamé avec la Plate-forme asile qui regroupe toutes les associations d'entraide (Caritas, Centre social protestant, Eglises, etc?)

Par des provocations et des actions de force telles que l'occupation des locaux du Service de la population le 15 juin dernier ou la salle du Conseil d'Etat aujourd'hui, le collectif s'exclut de toutes possibilités de dialogue avec le Conseil d'Etat. Si le collectif recherche une concertation, il lui appartient de modifier son attitude. Cette condition réalisée, le Conseil d'Etat, conformément à ce qu'il avait déjà indiqué, recevra le mouvement d'ici une quinzaine de jours.

Le Conseil d'Etat rappelle que les représentants du mouvement qui soutient 157 requérants d'asile déboutés ont été reçu le 4 mai dernier par une délégation formée de MM. Ruey, Mermoud, Rochat et Biéler. De même, un représentant de SOS asile s'est fait le porte-parole du collectif dans une séance avec la Plate-forme asile le 22 mai dernier. Malgré sa marge de man?uvre réduite, l'asile étant de compétence fédérale, le Conseil d'Etat a promis d'étudier les dossiers de manière individuelle notamment à l'aune du critère cantonal de difficultés graves. Cette façon de faire présuppose un fort

investissement en temps et en personnes. 192 lettres, dûment motivées ont été envoyées aux autorités fédérales fin mai. A ce jour, seuls 5 % ont reçu une réponse favorable. L'examen fédéral n'étant pas encore terminé, le Conseil d'Etat a jugé qu'il serait inopportun de recevoir le mouvement pour l'instant.

Le gouvernement constate une nouvelle fois que, par ses actions fortement médiatisées, le collectif durcit les positions, notamment celle des autorités fédérales déjà peu enclines à faire des exceptions pour le Canton de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2001

Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier, 021/ 316.40.64